

## Un atelier de production complémentaire aux vastes perspectives de développement

### CONTEXTE

La consommation est estimée à 40 000 tonnes d'escargots vifs dont 20 000 proviennent du ramassage sauvage (auto-consommation) et 20 000 tonnes de conserverie. Les conserveries sont essentiellement fournies par des importations d'escargots ramassés dans les pays de l'Est (Hongrie, Roumanie, Bulgarie...) et les pays du pourtour méditerranéen (Grèce, Algérie, Maroc).

L'élevage d'escargots ne représente aujourd'hui que 1000 tonnes (soit 5 % des achats de l'industrie et 2,5 % de la consommation) mais présente de réelles perspectives de développement.

Si la maîtrise par les agriculteurs de la conduite de l'élevage est le facteur limitant de développement de cette production, la technique est scientifiquement connue (INRA Magneraud) et il existe en France une vingtaine de producteurs capables de produire entre 10 et 20 tonnes chacun !

#### ⊙ Une filière Aquitaine à mettre en place

En Aquitaine, sous l'initiative de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, l'élevage d'escargots s'est développé depuis trois années. Cette diversification a été initiée grâce à des stages FAFEA qui ont permis de solliciter la collaboration de M. Bonnet (Station hélicole, INRA Magneraud) et la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime.

Des éléments favorables incitent à cette production :

- un climat favorable à l'escargot (chaud et humide),
- un marché local demandeur,

- la proximité de l'Espagne (pays fortement consommateur d'escargots),
- des investissements limités (accessibles pour une exploitation de taille moyenne ou de petite taille).

Même si certains aspects techniques ne sont pas encore maîtrisés :

- une difficulté à maîtriser la conduite de l'élevage (2 à 5 ans d'expérience minimum sont nécessaires),
- des techniques à mettre au point pour contrer les gelées tardives de fin avril, début mai.

#### ⊙ Objectifs : croissance de la production et un marché spécifique de «l'escargot bio»

La production locale actuelle est de l'ordre de 5 tonnes et pourrait passer à 20 tonnes sans problème particulier de commercialisation. Elle est effectivement assurée en direct par les producteurs. Elle permet une valorisation optimale et offre de l'activité à une dizaine d'exploitations (atelier complémentaire).

Au-delà de 20 tonnes, l'investissement dans un atelier de transformation de taille artisanale devient envisageable. Il sera l'outil indispensable pour assurer la commercialisation de la production en dehors du marché local et poursuivre le développement.

Par ailleurs, la mise au point d'un escargot «bio» permettra aux producteurs d'exploiter ce marché spécifique et de profiter, les premières années, de l'avantage d'être en position d'exclusivité.

### ORIENTATIONS 2000-2006

#### ⊙ Développer le projet proposé par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques

- Permettre aux agriculteurs d'acquérir la compétence optimum par un suivi technique approprié.
- Développer la production en augmentant le nombre de producteurs. L'association des héliculteurs du Bassin de l'Adour compte à ce jour une dizaine de membres qui expérimentent actuellement cette production et est en contact avec une quinzaine d'agriculteurs potentiellement intéressés.
- Démarquer la production locale et valoriser la qualité en produisant selon les méthodes de l'agriculture biologique. Sur le plan technique, la conduite en bio ne semble pas poser de problèmes majeurs mais tout est à faire (mise au point d'un aliment bio, cahier des charges inexistant et à créer...).

Pour répondre à ces orientations :

#### ⊙ Un besoin en recherche appliquée

- Mettre au point un régime alimentaire 100 % biologique.
- Domestiquer de nouvelles espèces d'escargots très recherchées par certains consommateurs (escargot blanc d'Aragon et de Navarre, par exemple) et, à ce jour, seule la production de petit gris (*Hélix aspersa aspersa*) et gros gris (*Hélix aspersa major*) est connue.

#### ⊙ Un besoin d'expérimentation sur le terrain

- La conduite de l'élevage en agro-bio va impliquer de mettre au point des parcs d'engraissement avec une densité de peuplement plus faible et une couverture végétale adaptée et complémentaire à l'alimentation bio.
- La conduite en bio oblige également à effectuer une rotation des parcs et donc à mettre au point des structures appropriées (mobiles ou recyclables), différenciées des structures hors sol actuellement utilisées (grands tunnels, bâtiments...).